

La prévention du risque

Conformément au décret du 11 octobre 1990, le Maire a en charge l'élaboration d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) afin de recenser les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs auxquels est soumise la commune.

L'objectif de l'information préventive, et donc du DICRIM et du présent document, est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

**Le DICRIM est consultable
au Service Urbanisme
de la Ville.**

ATTENTION
MÊME SI VOUS NE RÉSIDEZ PAS DANS UN SECTEUR À
RISQUE, IL EST IMPORTANT DE CONNAÎTRE
LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ.

Les numéros d'urgence

Rappel

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police Nationale : 17

Appel d'urgence européen : 112

Caserne des pompiers : 01.43.78.28.10

Commissariat : 01.43.53.66.00

Police Municipale : 01.43.96.77.39

Mairie : 01.43.96.77.00

Fréquences radio

France Info : 105,5 MHz

France Inter : 87,8 MHz

Où s'informer ?

Pour en savoir plus sur les risques majeurs concernant votre zone d'habitation et sur les éventuelles normes de construction qui en découlent, consultez le :

Service Urbanisme

5-7 rue Pierre Sémaré

94700 Maisons-Alfort

Tél. : 01 43 96 77 30

n° d'accueil de la commune :

01 43 96 77 00

Site Internet :

www.maisons-alfort.fr

DICRIM

Document
d'Information
Communal
sur les
Risques
Majeurs



VILLE DE
Maisons-Alfort

